

REPUBLIQUE POLONAISE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

02/III/1982 du 25/II/1982

Decret n° 02/150/TFP/DP/2102

Portent intégration et nomination de Ma-
demoiselle MABENA Catherine, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement Tech-
nique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
147 de la Constitution du 8-Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/150/TF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/TF du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/TF du 5.7.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/61/TF-EE du 20.5.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/30/TF-EE du 24.2.1967 rétablissant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.5.1967 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 71/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 26.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du
26.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 392/MLP.DGNS.DPAA.Sr.F. du 23.4.1982 du Directeur
du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier cons-
titué par l'intéressé ;

DECRETS :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967 susvisé, Mademoiselle DESSENA Cathérine, née le 29/04/1951 à Pointe-Noire, titulaire de la Licence en Economie Sociale et Familiale (session de 1980) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (C.A.P.E.T) session de 1981 (Option : Nutrition), obtenus à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommée au grade de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet pour compter du 5.10.1981 date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZZAVILLE, Le 29 Novembre 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OB...

Le Ministre du Travail et de la
Prevoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIOM.-

Itihi Ossatoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGTFP.DFP.	3
DFP.BST.	1
D.3.	3
D.C.F.	1
MEN	1
DGAS	1
DPAA	2
INTERESSES	1
DOSSIER	1
SGCM/BC	2